Le Soir
PANORAMA

LETTRE DE PROVINCE

# QUE FAIRE DE LA FÉDÉRATION DU CHAOS ?

Econduite par le tribunal du sport dans des termes frisant la sommation, à ne souffrir aucune échappatoire du jugement, la FAF vient de ruiner, comme jamais par le passé, le football algérien.

Architectes d'une pagaille sans pareille, ses dirigeants nous ont disqualifiés pour longtemps dans les instances internationales. Une déculottée juridique qui ravalera, dans le futur, nos délégués au rang de coquins autodésignés peu fréquentables et jamais pris au sérieux.

Qu'attendre par conséquent de ceux-là en dehors de l'évidente démission collective ? Peut-on rêver un instant qu'ils s'arment d'orgueil et disent sur la place publique comment tout cela a pu être possible. Et qu'ils révèlent, par acquit de conscience (!?) qui, comment et le pourquoi de cette innommable carambouille sportive. Un hypothétique aveu qui pourrait lever le voile sur toutes les manœuvres de l'ombre ayant abouti à ces impasses honteuses et à ces fuites en avant illustrées par la stratégie du fait accompli : calendrier établi dans la hâte et championnat précocement entamé (4 août).

A travers cette affaire sentant à mille lieues les interférences, les «gens» du football se sont vite fait une religion sur le degré de probité des gestionnaires de la discipline. Ceux-là savaient que ce différend ne fut jamais traité à la seule aune des règlements, au contraire, il aurait subi plus d'une pression «extérieure».

C'est, par conséquent, avec un passif moral pesant et un procès perdu que cette même instance s'apprêterait à régulariser un club spolié et réguler à nouveau une compétition qu'elle-même a rendu ingérable. Une insupportable inconséquence qui va davantage compliquer le retour à la norme sportive. Car, si dans les prochains jours cela devait se confirmer, il signifierait clairement que les pouvoirs publics n'attachent guère le même intérêt à la dégradation des mœurs sportives autant qu'ils prétendent traquer d'autres délinquances.

Voilà donc une fédération qui, dit-on, se prévaut toujours de pouvoir remettre, seule, de l'ordre dans sa maison quand ce sont les mêmes locataires qui l'ont mise sens dessus-dessous le temps d'un été. Depuis le mois de juin, ceux-là avaient ignoré les mises en garde des clubs ; méprisé les analystes de la presse spécialisée et sont passés outre les clignotants rouges que certaines instances leur ont allumés. Souvent «bunkérisés» à Delly)Brahim et à tous les instants inscrits aux abonnés absents, ils ne se manifestaient épisodiquement qu'à travers des communiqués sibyllins. Lesquels étaient par la suite démentis avec, en apothéose de leur communication, des démentis aux démentis précédents ! En somme le «nec plus ultra» de l'opacité et du brouillage des pistes.

Seulement après s'être longtemps retranchés dans la réfutation systématique du moindre réexamen, ils finirent, parce que acculés par la tournure, par céder au principe d'une confrontation de prétoire. Sauf que cette amende honorable de façade aggravait bien plus leur cas qu'elle ne permettait d'atténuer la sentence dès lors qu'ils avaient été discourtois en ignorant, en première instance, les attendus de ce même tribunal.

Déplorable abjuration qui renseignait moins sur les fautes qui leur étaient imputées que sur le désarroi général quant à l'éventualité d'une mise à l'index de la discipline de la part de la Fifa. Eux qui avaient toujours en mémoire la menace de l'exclusion de notre EN de la compétition internationale et dont justement ce même président a utilisée comme argument pour faire reculer un ministre (conflit Faf - Guidoum), firent à leur tour marche arrière. En fait, ils supputaient secrètement, malgré cette ultime pantalonnade, que la délibération de Lausanne ne les malmènerait pas jusqu'au désaveu. En ce sens qu'ils étaient préparés à l'exécution d'un jugement pour peu qu'il fût clément à leur égard en leur épargnant le caractère comminatoire. Or, le revirement tactique de dernière minute se solda par une double indignité. L'une d'être confondue pour une partiale interprétation des règlements (article 97-B du code disciplinaire de la FAF). L'autre pour lui signifier la compétence sans partage du tribunal jusqu'à lui intimer l'ordre de recompter les points des classements en cause !

Ce n'est donc pas le RC Kouba qui triompha le 29 septembre mais a contrario la FAF qui venait d'être condamnée à l'infamie de faussaire. Affligeante chute d'un directoire du football dont la promotion, il y a environ 20 mois de cela, fut précédée d'une campagne exaltant sa réputation d'homme de loi et de juriste subtil.

A l'épreuve, il se révéla un dirigeant sans relief exposé au jeu des influences comme ses prédécesseurs moins glorifiés, jusqu'à être poussé à commettre le grand écart entre les règles et les desiderata des lobbies «clubards». Maintenant que tout est dit sous la forme d'un procès retentissant, comment faire pour endiguer le chaos des stades avant qu'il ne se transforme en contestation sociale d'une autre gravité ? Car ce terreau de la frustration des clochers est un excellent «produit d'appel» (comme on dit dans le marketing des grandes surfaces) pour vendre de la pacotille idéologique. Dans ce domaine-là, «les frères recruteurs» fréquentent assidûment les travées de ces arènes.

Ceux qui seraient concernés par cette inquiétude latente se nomment les pouvoirs publics. Doivent-ils après un tel gâchis continuer à s'accommoder d'instances désavouées et leur laisser le soin — improbable — d'assainir un climat ? La question est certes abrupte mais elle a le mérite de souligner l'extrême sensibilité des problèmes à résoudre. C'est sans délai et dans ce domaine que la chefferie du gouvernement et les ministères concernés (MJS et Intérieur) doivent s'investir urgemment sans quoi l'on risque de renouer avec des flambées de violence inutiles parce qu'elles affecteraient le seul domaine jusque-là préservé de la clochardisation générale : le sport !!

Or, telles que les choses se présentent, il n'est pas du tout sûr que par la seule magie de la réhabilitation d'un club l'on parvienne à remettre sur les rails la compétition. En quatre points, l'on peut décrire l'écheveau qu'il faudra démêler et que l'actuelle FAF va laisser en guise d'héritage empoisonné.

Primo : l'ascenseur fonctionnant dans les deux sens, selon les performances de chacun des clubs, c'est à peine un truisme que rappeler qu'une accession enfin reconnue suppose la rétrogradation de celui qui fut abusivement désigné.

Secundo : pour que l'équité soit incontestable, le classement final réactualisé sur la base du principe de restitution ici et de la défalcation (déduction) là, doit redevenir le seul tableau de bord pour designer un quatrième impétrant à l'élite, si par hasard l'on envisageait de faire de celle-ci un championnat à 17 clubs. Auquel cas, de surprenants couacs seront au rendez-vous !

Tertio : comment mettre à jour des calendriers afin que la compétition puisse suivre un cours qui ne soit pas préjudiciable aux retardataires ?

Quarto : le RCK étant innocenté des turpitudes de son athlète, la FAF en tant que personne morale, qui a la responsabilité des documents délivrés, a-t-elle déposé une plainte au pénal contre ce joueur pour faux, usage de faux et dissimulation d'identité ?

*Par Boubakeur Hamidechi*
hamidechiboubakeur@yahoo.fr

Tous ces aspects techniques et bien d'autres relatifs à la nuisance parasportive devraient entrer en ligne de compte dans l'intervention souhaitée de l'Etat, lequel ne pourra plus, semble-t-il, considérer la menace sur les stades comme une problématique secondaire.

En effet, tant que les pouvoirs publics n'auront pas intégré dans leur appréciation politique le fait sportif comme fait social total ; et qu'ils persistent à le percevoir stupidement sous le prisme réducteur du ludisme aux dérapages sans conséquences, ils continueront à passer à côté de certaines poudrières dont ils ne pouvaient pas soupçonner leurs effets calamiteux.

C'est à l'abri de cette inconcevable cécité que sévit toute cette bureaucratie du football qui est parvenue à faire de nos week-ends des journées de couvre-feu sportif. Le chaos actuel n'est-il pas, donc, l'autre signature de la médiocrité des administrateurs de cet Etat ? Sans doute aucun, là-dessus.

B. H.

*Le Soir sur Internet :*
http:www.lesoirdalgerie.com
*E-mail :* info@lesoirdalgerie.com

POUSSE AVEC EUX !

# TOUJOURS PAS DIGÉRÉE, CETTE AFFAIRE, HEIN ?

*Par Hakim Laâlam*

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com

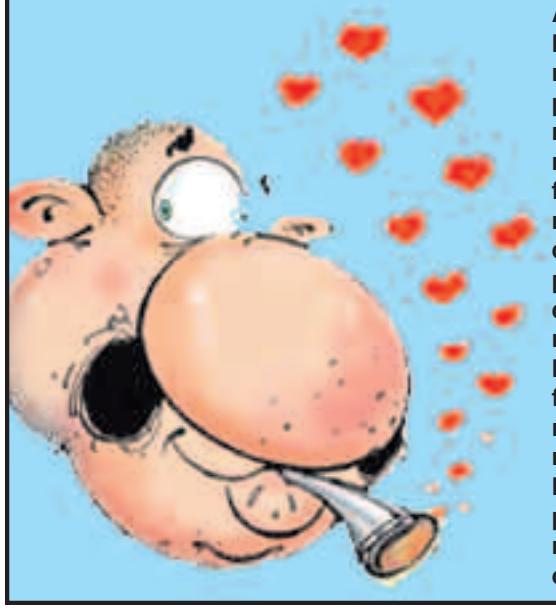

*Ghardaïa. La main...*

**... météorologique de l'étranger ?**

«L'ouverture du champ audiovisuel en Algérie, quand elle interviendra, ne doit pas être anarchique.» Allez savoir pourquoi cette déclaration de Boukerzaza, le ministre de la Communication officielle, me fait sourire doucement. Je la lis et la relis, et plus je la relis, plus mes yeux, en premier, mon cerveau ensuite et puis ma bouche lisent ceci sur les lèvres de l'honorable ministre et porte-parole du gouvernement : «On s'est fait avoir une fois avec l'ouverture franche du champ médiatique après Octobre 88. On s'est pris les pieds dans le tapis que nous avions nous-mêmes déroulé, pensant qu'il ne s'agissait là que d'un accessoire de décor pour un film de fiction. On s'est plantés monumentalement. On s'est nous-mêmes tiré une balle dans le pied et une autre dans la chape de plomb. On s'est fait tout seuls, comme de grands niais, un enfant dans notre propre dos. Il n'est plus question de refaire la même erreur. Abadan ! Vous vous fourrez le doigt dans l'œil jusqu'au trognon et même plus profond si vous pensez un instant que nous allons, comme pour cette maudite presse écrite indépendante de notre volonté, ouvrir grandes les vannes de la télé au privé et aux journalistes libres de la tutelle.» Voilà ce que j'entends lorsque Boukerzaza avertit contre ce fléau de l'ouverture anarchique. Il est vrai qu'avant Boukerzaza, le saint du saint, le saint patron de la maison Algérie, à peine installé sur le saint siège, avait déclaré que s'il avait été aux commandes en 1988, jamais une telle anarchie médiatique n'aurait bénéficié de son saint sceau. Un aveu, indice délicieux à mon oreille de la rancœur du régime envers sa propre composante, qui a tant manqué de vigilance répressive en autorisant l'ouverture aux journaux privés. «Comment a-t-on permis cette hérésie ?» Eh ouais ! «Hachwa !» Pour reprendre ce bon mot populaire. Je fais juste remarquer au ministre de la com' ainsi qu'à tous ceux qui ne se sont toujours pas remis de l'erreur stratégique et historique du régime en 1988 que s'il n'y avait pas eu ouverture du champ médiatique aux journaux privés cette année-là, aujourd'hui, en 2008, nous n'aurions pas, en temps réel, le jour même, le bilan précis ou presque des inondations de Ghardaïa. C'est aussi et surtout parce qu'il y a ces satanés, sataniques et satanisés journaux privés que le régime ne peut plus nous «informer» que les intempéries de Ghardaïa n'ont occasionné que quelques dégâts et 2 ou 3 blessés légers. Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.